



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 081-218101632-20240702-2024_DEL61_1-DE



Séance du 2 Juillet 2024

2024/03/20

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 07
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 25 JUIN 2024

Date d’Affichage : 25 JUIN 2024

Secrétaire de Séance : Benoît PUECH

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par ROUQUETTE Françoise

Etaient absents :

IOUALALEN Valentin
CARAGUEL Fabienne

OBJET : Acquisition de deux parcelles Lieu-dit LE MOULIN A PAPIER, Route des Usines, au bénéfice de l’indivision André et Maurice COLOMBIÉ, ainsi que Fabienne SENEGAS-COLOMBIE et Sabine CABANES COLOMBIE.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par délibération n°201705705 en date du 15 Décembre 2011, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de l'inscription des chemins ruraux composant le sentier « *Au fil de l'eau... Sentier de l'Arnette Industrielle* » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et s'est engagé à les conserver dans le patrimoine communal ;

CONSIDERANT que ce sentier traverse deux parcelles cadastrées n°B0515 et B0516, situées lieu-dit « Le Moulin à papier », sur lesquelles ont été installés un panneau explicatif, un banc ainsi qu'un point de vue bâti ;

CONSIDERANT que par courrier du 8 Juin 2024, les propriétaires proposent à la Ville de céder ces deux parcelles, pour une superficie totale de 9 531m², au prix de 0,55 centimes d'€uro le m² ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, habitat, urbanisme et foncier » du 26 Juin 2024 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser l'acquisition de deux parcelles de terrain cadastrées n°B0515 et B0516, d'une superficie totale de 9 531m², au prix de 5 242,05 €uros, au bénéfice de l'indivision André et Maurice COLOMBIÉ, ainsi que Fabienne SENEGAS-COLOMBIE et Sabine CABANES COLOMBIE ;

2°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et à procéder à toutes les formalités utiles ;

3°) d'autoriser l'imputation de cette dépense sur les crédits figurant au budget de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Benoît PUECH



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication